

5^{ème} EURO BREIZH REGATTA

SELECTIVE NATIONALE de VOILE RADIOCOMMANDEE
CLASSE MARBLEHEAD – Grade 4



Les 29, 30 mars 2014

Organisé par C N PLOERMELAIS (56011)
sur le PLAN D EAU du LAC AU DUC 56800 TAUPONT

AVIS DE COURSE

1 REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- L'annexe E des RCV 2013 - 2016.
- Les règles pour l'équipement des bateaux (E.R.S)
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés
- Le système de courses français HMS en vigueur au 1er janvier 2009
- La langue Officielle de l'épreuve sera le Français, les prescriptions de la FFV s'appliquent aux étrangers.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **Marblehead**

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est limité à **76**.

Un maximum de **12 places** est réservé aux concurrents étrangers

Dans le cas où le nombre des candidatures serait supérieur au nombre de places disponibles, la commission sélection du secteur national VRC sélectionnera les participants **Français** dans l'ordre du classement national des coureurs **au 31 OCTOBRE 2013**.

3.2 Les **dossiers d'inscription**, accompagnés des frais de constitution de dossier (45 Euros + réservation des repas, voir formulaire annexé) à l'ordre de **Club Nautique Ploërmel** devront parvenir à l'organisateur, avant **le 20 MARS 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)**, à :

Club Nautique Ploërmel

Lac au Duc

56800 Taupont

ou clubnautiqueploermel@wanadoo.fr

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile 2012 valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Le certificat de mesure de son bateau, validé par le responsable national de la jauge ;
- **Le timbre de l'association de classe 2014**

- 3.4** Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros, et en règle avec leur autorité nationale.

4 PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Le 28 MARS de 14h à 19h00 et le 29 MARS de 8h00 à 11h.

Entraînements possibles de 15 à 18 h le 28 MARS

4.2 Jauge et contrôle :

Préalablement à la confirmation d'inscription et à la remise des instructions de course chaque concurrent devra présenter le certificat de mesure de son bateau et faire identifier l'ensemble du matériel susceptible d'être utilisé pendant le championnat conformément aux règles de classe (tampon indélébile propre à l'épreuve). Les concurrents devront donc présenter tout le matériel : (coque, quille, lest, safran, voiles, etc.) propre et sec à la personne chargée de cette identification qui ne constitue pas une jauge.

Il n'y aura pas de séance de jauge préliminaire à l'épreuve pour les bateaux non jaugés, cependant, il pourra être procédé à la vérification de jauge de bateaux à tous moments de la compétition, sur demande du Comité de Course ou du Comité de Protestation.

4.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course est 13h00 le 29 MARS 2014

Horaire des courses et/ou flotte chaque jour (du 1er signal d'avertissement d'une flotte jusqu'à l'arrêt de la navigation d'une flotte) :

29 mars	de 13h00 à 18h00 : flottes à suivre
30 mars	de 9h00 à 16h00 : flottes à suivre

Il ne sera pas donné de signal d'avertissement pour une nouvelle course le 30 mars après 16h00.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

6 PARCOURS

Les parcours sont de type : 1 ou 2 spécifique pour la V.R.C.

Le Comité de Course, pourra utiliser d'autres parcours, si les parcours types pour la VRC ne sont pas compatibles avec le plan d'eau et/ou la direction du vent.

7 CLASSEMENT

7.1 Le Système de Points sera celui applicable dans le HMS de l'épreuve

7.2 Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve sera de 3.

8 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2013/2016 Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

C N PLOERMELAIS

Lac au Duc

56800 TAUPONT

Tel/fax : **02 97 74 14 51**

Mail : clubnautiqueploermel@wanadoo.fr

PAUL BLONCE / AVR.V

E Mail : contact@avrv.asso.fr

06 98 33 02 29